

En amont de la Semaine de la Finance Solidaire, Enercoop, seul fournisseur d'électricité national sous forme coopérative proposant une électricité 100% française et renouvelable, a reçu le **label Finansol**, seul label dédié à la finance solidaire décerné par l'[organisme Fair](#), pour sa levée de fonds de 3 millions.

En effet, Enercoop a fêté cette année ses 20 ans d'existence et entamé une levée de fonds de 6 millions d'euros, dont 3 millions à l'échelle nationale, en cours jusqu'au 31 décembre, pour donner l'opportunité à toutes et tous d'investir dans le déploiement d'une énergie renouvelable et citoyenne.

Les conditions d'accès au label Finansol étant les suivantes - financer des projets à forte utilité sociale et /ou environnementale, et répondre aux critères de transparence et d'information devant être respectés - Enercoop prouve encore une fois, avec l'obtention de ce label, son engagement fort en proposant un placement solidaire qui soutienne les activités écologiques tout en restant stable et engagé.

Pour rappel

La levée de fonds

L'objectif premier de cette levée de fond est de **renforcer la production par les coopératives d'une électricité renouvelable et citoyenne**, en France, grâce au développement de **parcs solaires et éoliens**. Ceci à l'échelle locale, en impliquant les acteurs concernés par la production et la consommation d'énergie : collectivités, habitants, entreprises.

Cette production "en propre" représente aujourd'hui **6 %** de l'électricité fournie par Enercoop. L'ambition est d'atteindre, via la levée de fonds, **25 %** d'ici 2030.

Par ailleurs, cette levée de fonds vise à renforcer les fonds propres d'Enercoop pour augmenter sa capacité d'emprunt afin de conclure **des contrats de long terme** avec des producteurs d'énergie renouvelable. Ces contrats (appelés Power Purchase Agreement-PPA) permettent de **sécuriser un approvisionnement en électricité renouvelable**, sur des durées de 25 à 30 ans, à un coût défini à l'avance et adossé au coût de production. Ils constituent aujourd'hui **20 %** de l'approvisionnement des clients particuliers et petits professionnels, avec un visée de **30 %** à terme.

Enfin, cette levée de fonds doit permettre d'investir dans les **outils numériques pour optimiser la qualité de service** auprès des clientes et clients.

Pour investir dans Enercoop : [Accéder à la levée de fonds](#)

Deux solutions complémentaires d'investissement

Investisseurs et organisations peuvent participer à cette levée de fonds à travers deux solutions complémentaires :

- **Les titres participatifs** (*souscription ayant obtenu le label Finansol*)

Cet investissement financier est proposé par certaines coopératives du réseau, permettant de **soutenir Enercoop tout en percevant une rémunération annuelle comprenant une part fixe de 3 % et une part variable** conditionnée aux résultats de la coopérative. Ces titres participatifs peuvent être souscrits sans plafond de montant.

Ils renforcent les **fonds propres des coopératives**, sans modifier leur gouvernance : les droits des sociétaires restent inchangés. Les porteurs de titres sont invités à **une assemblée** spécifique, où s'applique le principe démocratique "**une personne = une voix**".

- **Les parts sociales**

L'acquisition de parts sociales est ouverte à toutes et tous, il suffit de **souscrire à une ou plusieurs parts sociales, chacune valant 100 €,** dans la ou les coopératives Enercoop de son choix.